



## La Réforme de l'Etat

### L'organisation des services de l'Etat en Essonne

**La réorganisation des services de l'Etat dans l'Essonne** vise à simplifier les procédures et à améliorer le service rendu pour mieux accompagner les acteurs du département : citoyens, collectivités, entreprises et associations, tout en resserrant les services autour du préfet.

S'inscrivant dans la réforme, la Préfecture se réorganise en profondeur. A compter du 1er juillet 2010, elle est composée de 5 directions :

- la mission des ressources et des mutualisations
- la mission des relations avec les collectivités locales
- le Cabinet du préfet
- la mission de l'immigration et de l'intégration, regroupant la gestion de l'ensemble des titres de séjour des étrangers et des candidats à la naturalisation
- la mission des polices administratives et des titres, regroupant le traitement des permis de conduire et des cartes grises et instruisant les titres d'identité.

Les services de la Préfecture assurent les missions suivantes :

- la représentation et la permanence de l'Etat
- l'exercice des fonctions régaliennes, notamment dans le cadre du contrôle administratif et du respect des lois
- la sécurité intérieure et la sécurité civile
- le pilotage et la coordination interministérielle
- la communication interministérielle
- la réglementation générale des libertés publiques
- la gestion de l'immigration
- le fonctionnement de la démocratie locale
- l'exercice des prérogatives de puissance publique

Les anciennes directions (DDASS, DDJS, DDEA, DDSV et DDCCRF) sont regroupées au sein de **trois directions départementales interministérielles** :

- **la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)**
- **la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP)**
- **la Direction Départementale des Territoires (DDT)**

Le Préfet s'appuie également sur **trois unités territoriales de directions régionales et une délégation territoriale de l'agence régionale de santé.**

Le Préfet conforte ainsi son rôle d'animation et de coordination interministérielle.

## **Qui fait quoi ?**

### La direction départementale de la protection des populations :

Elle reprend pour l'essentiel les missions de la Direction départementale des services vétérinaires et de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Elle comprend 5 missions, qui s'occupent de la protection en santé animale et environnement, la qualité et la sécurité des produits alimentaires et non alimentaires, des produits de distribution et des services non alimentaires, ainsi que la protection économique.

### La direction départementale de la cohésion sociale

Elle a vocation à être chef de file pour les politiques publiques et les dossiers relevant principalement des missions suivantes : l'essentiel des attributions de la direction départementale jeunesse et sports, le pôle social de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, les bureaux de la politique de la ville et du logement de la Préfecture, ainsi que le bureau logement social de la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture.

### La direction départementale des territoires

Emanation de la DDEA, la DDT exerce 6 missions : prospective, aménagement et urbanisme, transports et sécurité routière, habitat et renouvellement urbain, économie agricole, environnement et ingénierie du développement durable.

Au vu des enjeux environnementaux, agricoles et urbains mis en évidence dans le département, la DDT doit développer les territoires en préservant les équilibres et répondre aux attentes du Grenelle de l'environnement.

## **Les unités territoriales et la délégation de l'Agence régionale de santé**

### L'unité territoriale de la Direction régionale des affaires culturelles

L'UT de la DRAC se substitue au Service départemental d'architecture et du patrimoine.

Elle participe à la mise en œuvre au niveau du département de la politique de protection, de conservation et de valorisation du patrimoine, des sites et des espaces protégés, de la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, de l'aménagement du territoire et de la préservation du cadre de vie.

### L'unité territoriale de la Direction régionale interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

L'UT de la DRIEE reprend de manière élargie les missions du groupe de subdivisions Essonne de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

Elle est chargée de mettre en œuvre :

- la prévention des pollutions, des nuisances et des risques technologiques,
- la réduction, la prévention de la production et la gestion des déchets,
- le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie ,
  - le soutien au développement durable des entreprises.

### L'unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

L'UT de la DIRECCTE se substitue à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Elle coordonne les politiques d'emploi à l'égard des jeunes, des seniors, des travailleurs handicapés, des bénéficiaires de minima sociaux, avec ses partenaires (Pôle Emploi, l'URSSAF, l'APEC, l'AFPA, les missions locales, les PLIE). Elle veille à l'application du droit du travail et au dialogue social dans les entreprises.

Elle accompagne le développement et les mutations des entreprises. Elle soutient le développement de l'économie de proximité et impulse des actions novatrices en matière de développement industriel et à l'international.

### La délégation territoriale de l'Agence régionale de santé

Elle est chargée de la mise en œuvre départementale de la politique régionale pour l'offre de soins, le secteur médico-social et la santé publique.

## Ce qui change

### ***En préfecture***

Les dossiers relatifs à l'immigration et à l'intégration sont regroupés et désormais gérés par la Direction de l'immigration et de l'intégration.

La gestion de l'ensemble des titres (CNI, passeports, cartes grises, permis de conduire) est assurée par la Direction des polices administratives et des titres. Cette direction gère également le suivi des dossiers d'expulsion locatives, les associations et l'ensemble des réglementations liées à une activité professionnelle ou économique.

### ***En direction départementale interministérielle***

Les missions d'éducation et de sécurité routière sont gérées par la Direction départementale des territoires. (à l'exception de la coordination Préfet/forces de l'ordre)

Dorénavant, les dossiers relatifs au droit au logement opposable seront déposés à la Direction départementale de la cohésion sociale

### ***En unité territoriale***

L'unité territoriale de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie reprend les mêmes missions que l'ex Drire, à l'exception du développement économique et de la météorologie.